



Frais révision loyer en cours de bail

Par **_Lunacy_**, le **25/12/2011 à 11:39**

Bonjour,rnrnJe fais appel à votre aide car il me semble que mon organisme de location me fait payer des frais de façon abusive.rnJe m'explique : mon loyer est révisé annuellement conformément aux clauses de mon bail. J'ai donc reçu ma nouvelle quittance de loyer avec un montant révisé, accompagnée d'un papier expliquant le mode de calcul de cette révision. Aucun problème jusque là...rnSauf qu'en regardant de plus près ma quittance, je vois que mon agence me facture 12 € pour "Rappel loyer révision". C'est à dire que je dois payer 12 € simplement pour être informée de la révision de mon loyer ! Cela fait cher la petite note informative...rnJ'ai déjà dû rappeler à l'ordre mon agence qui me faisait payer des frais de quittance, je n'ai eu aucun mal à les convaincre car les textes de loi sont très clairs à ce sujet.rnMais concernant ces nouveaux frais, je ne sais pas sur quoi m'appuyer pour contester le règlement de cette somme... même si je sais pertinemment qu'il s'agit d'un abus.rnPourriez-vous m'aider ? Merci par avance.

Par **andre**, le **25/12/2011 à 12:54**

Bonjour votre agence est "amusante" il n'est pas question de payer ces 12 euros elle est mandatée par le bailleur qui paye des frais sur le montant du loyer vous vous n'avez pas signé de mandat, l'agence ne doit rien vous facturer bon Noel